

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 17 novembre 2022

Objet : Marché de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le Département de la Corrèze - Lot 1 - AVENANT TRANSACTIONNEL.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le huit novembre 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 34 (dont 10 procurations) - 103 voix

Votants : **34 Pour soit 103 voix**

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP – (procuration donnée à Mme Rome)
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – PRESENTIEL
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – (procuration donnée à Mr Bost)
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) - 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS (suppléant de Mr P.Allard) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix – VISIO
Mr Christian JACQUIER – 1 voix – (procuration donnée à Mr Barrière)
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix - (procuration donnée à Mr Destruhaut)
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – (procuration donnée à Mr Carcat)
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – (procuration donnée à Mr Muzette)
Mr Jean-Marie MASSY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mr Grass) - 6 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraile Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN Limousin Avenir Nature
Président du Conseil Départemental Haute-Vienne
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Briance Combade
Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Châlus
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller communautaire CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pampadour
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Tulle Agglo
Adjointe au Maire de Limoges
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président Agglo Bassin Brive

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258728658-20221117-CS106_D839-

N°839-1

Selon les termes de l'avenant n°5 (article 3), DORSAL et le Titulaire ont convenu de conclure un avenant transactionnel ayant notamment pour objet de valider le montant total dû au Titulaire au titre des prestations et travaux du marché, hors avenant n°7 et autres prestations susceptibles d'être confiées au Titulaire d'ici l'échéance du marché.

Un avenant n°9 a ainsi été convenu avec le Titulaire et transmis par DORSAL au Titulaire le 10 décembre 2021. Le Titulaire n'a pas signé cet avenant en raison d'un différend au sein du groupement relatif à la répartition financière entre EHTP et SCOPELEC.

Considérant que ce différend était extérieur à la maîtrise d'ouvrage, DORSAL a demandé au Titulaire de transmettre le Décompte final du marché.

Des malfaçons sur le réseau construit par le Titulaire lui ont par ailleurs été notifiés mais il ne les a pas reprises.

Le Titulaire a transmis son Décompte final le 15 juin 2022 en y intégrant des sommes non prévues à l'avenant n°5 et en l'accompagnant d'un mémoire en réclamation de SCOPELEC pour un montant de 3 877 112,46 € HT.

DORSAL a rectifié le Décompte du Titulaire en lui ajoutant les montants des reprises non effectuées par le Titulaire et le montant correspondant aux Hexaclés prévus au Dossier des Ouvrages Exécutés et non remis. DORSAL a rejeté la réclamation du Titulaire.

Le Titulaire a renvoyé ce décompte signé mais assorti de réserves et en maintenant sa réclamation. Son retour indiquait qu'à défaut d'obtenir satisfaction sur ses demandes, il se laissait la possibilité d'engager une action contentieuse.

DORSAL a alors confirmé son décompte et l'a retransmis au Titulaire pour signature.

Le Titulaire a alors répondu souhaiter un avenant transactionnel, sur les bases du projet d'avenant n°9.

DORSAL a répondu favorablement à cette demande et a engagé une négociation avec le Titulaire.

Le Titulaire et DORSAL ont convenu d'arrêter les sommes dues à celles déjà versées au Titulaire, celles-ci étant inférieures au montant fixé dans l'avenant n°5.

En conséquence, le Titulaire et DORSAL ont accepté de renoncer à leurs demandes respectives, au-delà des sommes convenues initialement dans le projet d'avenant n°9 et d'acter la résolution du différend au sein du Groupement et qui était à l'origine de la réclamation de SCOPELEC.

Le montant total et définitif des sommes dues au Titulaire est ainsi arrêté à 44 175 522,37 € HT.

L'avenant transactionnel acte ce montant et fixe par ailleurs la date à partir de laquelle les garanties prévues au marché commencent à courir (comme le prévoyait le projet d'avenant n°9), le remboursement de la retenue de garantie associée à la garantie de parfait achèvement telle que prévu au marché ainsi que le renoncement réciproque de chaque partie de ne pas engager de recours sur les termes de cet avenant transactionnel.

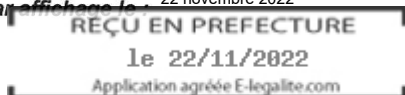
Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **de valider le projet d'avenant transactionnel du lot 1 du marché de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le Département de la Corrèze**
- **d'autoriser le Président à signer cet avenant transactionnel ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le 22 novembre 2022
Publié par affichage le 22 novembre 2022



99_DE-067-258728658-20221117-CS106_D839-